

Schéma sectoriel

Représentation des entreprises



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
1. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 – 2021.....	1
1.1. Un contexte de plus en plus réglementé.....	1
1.2. L’affirmation de nouveaux interlocuteurs	1
2. OBJECTIFS DU RESEAU 2017 – 2021	2
3. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU.....	3
4. PLAN D’ACTIONS : 2017 – 2021	3

AVANT-PROPOS

A travers le Code de commerce, la loi donne mission aux Chambres de Commerce et d'Industrie de représenter les intérêts de l'industrie, des services et du commerce auprès des pouvoirs publics (Etat, régions, collectivités locales et leurs groupements) ; elle leur donne à ce titre la qualité de corps intermédiaires de l'Etat.

Ce rôle est explicité par plusieurs dispositions du Code de commerce :

- Association des CCI territoriales à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Consultations des CCI de région par le Conseil régional pour tout projet de dispositif de soutien aux entreprises,
- Consultation des CCIR pour l'élaboration du SRDEII, du SRADDET et du CPRDFOP.

Cette représentation est assurée par deux moyens : l'élection de chefs d'entreprises et la désignation de membres associés d'une part, la collecte et l'analyse de données économiques par les services des chambres d'autre part. La mission de représentation s'entend tant dans un sens défensif (veiller à ce que les réglementations et normes n'entravent pas l'activité et la libre concurrence des entreprises de la région) qu'offensif (faire connaître aux pouvoirs publics les attentes des entreprises pour l'amélioration de leur compétitivité).

1. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 – 2021

1.1. Un contexte de plus en plus réglementé

Le cadre d'activité des entreprises est de plus en plus réglementé : aux réglementations sociales, sanitaires et techniques s'ajoutent depuis quelques années des réglementations environnementales

- qui enchérissent ou freinent l'accès à des ressources (exemple : eau en secteur industriel, énergie),
- qui complexifient ou enchérissent le traitement des rejets et déchets,
- qui créent, dans une économie largement mondialisée, des distorsions de concurrence.

1.2. L'affirmation de nouveaux interlocuteurs

Avec les lois de décentralisation, les collectivités territoriales se sont affirmées comme des acteurs publics intervenant fortement en matière économique. Les lois MAPTAM et NOTRe ont, en 2014 et 2015, réduit le nombre d'interlocuteurs, réservant les compétences économiques et d'aménagement du territoire aux régions et aux EPCI et métropoles ; le rôle des régions a parallèlement été renforcé dans le domaine de la formation.

Les CCI y gagnent une proximité accrue avec des pouvoirs publics qui ont largement investi ces compétences ; mais elles se trouvent confrontées souvent, dans le même temps, à des collectivités créant des services ou agences d'intervention auprès des entreprises, sans avoir la connaissance proche de celles-ci et en augmentant la dépense publique globale.

2. OBJECTIFS DU RESEAU 2017 – 2021

Répondant à l'ambition fixée par son projet stratégique « d'interface entre les ressortissants du réseau des CCI de Bretagne et les pouvoirs publics et élus politiques, sur la base d'une unité du discours suivant un principe de cohérence entre échelon régional et territorial, pour favoriser le développement économique et l'emploi sur les territoires », les Chambres de Commerce et d'Industrie Bretagne partagent 3 objectifs, correspondant chacun à une cible :

- Porter l'avis des entreprises bretonnes auprès des pouvoirs publics régionaux et territoriaux,
- Représenter le tissu économique auprès des instances professionnelles et organes institutionnels,
- Informer les entreprises de ses actions, de ses prises de position et des projets des pouvoirs publics.

Ils sont traduits dans le schéma régional d'organisation des missions par les notions de CCI stratège (produire une vision de l'économie régionale), de CCI influente (prendre en compte les attentes des entreprises pour influencer sur les stratégies des collectivités) et de CCI centre de ressources (rassembler les données économiques et construire les prises de position).

La mise en œuvre de ces objectifs mobilise différents outils et compétences :

- La participation des élus consulaires dans les instances où ils représentent leur chambre ; ces instances sont créées et animées, pour la plupart, par l'Etat, la Région ou les collectivités locales ; ces instances peuvent revêtir un caractère institutionnel (CESER, conseil de développement, comités pilotant un schéma structurant ou des fonds financiers), associatif (agence de développement, opérateur) ou informel (conférence, ...);
- Les services d'études économiques et territoriales ainsi que leurs productions (publications ou notes internes) ;
- Les services de communication et les outils qu'ils mettent en œuvre (sites internet, publications, conférences et communiqués de presse, etc.) ;
- Les relations avec les organisations patronales et professionnelles ;
- La participation aux instances de CCI France et à ses commissions thématiques.

La représentation des entreprises par les CCI s'exprime :

- Soit de manière formelle, par le vote d'avis ou de vœux en assemblée générale. Seuls les avis adoptés en assemblée générale ont une valeur juridique, en particulier

dans la fonction de personne publique associée et de représentant de l'intérêt général ;

- Soit de manière informelle par l'expression de position dans des réunions d'instances extérieures.

3. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU

Les CCI mobilisent des ressources dédiées à la représentation des entreprises. Ces moyens sont répertoriés suivant la norme 4.9, notamment dans leur mission consultative (territoriale, régionale, nationale, européenne), via leur vie institutionnelle (débat dans les instances internes, adoption d'avis) et la communication institutionnelle.

4. PLAN D' ACTIONS : 2017 – 2021

Renforcer la présence des CCI dans les instances	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des instances stratégiques - Désignation d'élus représentants et de techniciens référents - Mise en place d'une procédure de représentation et de retour d'information - Suivi de la participation aux instances extérieures et information au Bureau
Systématiser les prises de position consulaires sur les questions économiques et territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de fiches de synthèse sur toutes les thématiques (filières, secteurs, infrastructures, conjoncture, etc.) - Rédaction de communiqués de presse ou organisation de conférences de presse lors d'événements touchant à l'activité économique - Relai des prises de position sur les réseaux sociaux - Mise en place de rendez-vous réguliers avec la presse
Fédérer la représentation des entreprises de tous secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une concertation régulière avec les organisations patronales et professionnelles et opérateurs de l'Etat et de la Région
Créer une marque CCI d'études économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Production et publication fréquentes de données économiques (conjoncture, monographies, analyses sectorielles, etc.) - Développement d'observatoires thématiques en appui des stratégies de l'Etat ou de la Région : foncier, maritime, commerce, etc. - Constitution de groupes projets au sein du réseau consulaire mobilisant ses expertises pour la production d'études - Diffusion des études et productions du réseau, constitution d'une marque CCI des productions d'études économiques et territoriales